Bulletin bimensuel d'information

N°71

Juin - Juillet 2025

L'INCINÉRATEUR D'IVRY/PARISXIII : QU'EN EST-IL DE LA SANTÉ DU PERSONNEL DU SAMUSOCIAL DE PARIS ?

Le 3 juillet dernier, les syndicats envoyaient au personnel du Samusocial de Paris, un tract intitulé *« Pollution autour de l'incinérateur d'Ivry – Les représentants du personnel alertent la direction pour protéger les agent·es et usager·es ».* Des salarié.e.s inquiètes et inquiets ont par la suite pris contact avec les représentant.e.s du personnel. En effet, la teneur du tract était alarmiste. Il y a eu par exemple au moins un droit de retrait en lien avec cette problématique, dans le cadre d'une alerte dite DGI (Danger Grave et Imminent). La direction l'a rejetée estimant qu'il n'y avait rien d'imminent ni de grave. La médecine du travail elle-même prenant la même position. L'étape suivante, en théorie, est la saisine de l'Inspection du Travail, puisque dans ce cas précis, il y a litige sur un DGI entre les représentant.e.s du personnel et la direction. Chose faite. Mais l'inspection du travail n'a pas daigné répondre pour le moment.

UN PEU D'HISTOIRE

L'incinérateur d'Ivry/ParisXIII est connu comme le plus grand d'Europe. Il a été construit en 1969. Il est spécialisé dans la collecte et le traitement de déchets résiduels ménagers, à savoir, en gros, tout ce qui ne peut pas être recyclé. Pourtant, les politiques publiques tendent depuis plusieurs années à les faire baisser. La société civile, de plus en plus sensible à la question de l'environnement et du climat, notamment depuis le Covid19, s'est enquis de cette préoccupation et nombreuses sont les associations de compostage par exemple, qui se développent sur notre territoire. Cela est censé faire baisser ce déchet non recyclable. Le gouvernement et les politiques publiques tablaient sur cette baisse. Et pourtant, il y a eu comme une esbrouffe de la part du gouvernement et des grandes compagnies qui gèrent ces centres de traitement.
L'incinérateur d'Ivry/ParisXIII est géré par Suez. Le site Syctom, comme il se fait appeler, est d'ailleurs en réaménagement depuis plusieurs années. Il était censé produire moins de « vapeurs », estimant qu'il y aurait moins de déchets résiduels à venir. Mais ce qui s'est passé, c'est qu'au lieu d'une réelle baisse de ces déchets, il y a eu un transfert des déchets résiduels initialement destinés à l'enfouissement. Car il faut savoir qu'il y a deux grands types de traitements de ces déchets : l'incinération et l'enfouissement. Les pouvoirs publics tablaient sur une baisse globale de ces déchets, mais en réalité, la baisse des déchets résiduels destinées à l'enfouissement, était surtout dû à leur transfert dans l'incinération. Depuis longtemps nous sommes censés observer une seule cheminée de laquelle s'échappe de la fumée, à Ivry. Or nous continuons à en voir deux, et ce sont toujours les deux anciennes cheminées qui émettent, alors qu'elles auraient dû disparaître au bénéfice d'une seule toute neuve. Les riverain.e.s se sentent floué.e.s, et les travailleuses et travailleurs des environs s'en inquiètent tout autant.

LA QUALITÉ DE L'AIR DANS NOS LOCAUX

La population se sentant flouée par les pouvoirs publics et la compagnie Syctom, il est difficile dans ce contexte de tisser des liens de confiance avec les autorités. Rajoutez à cela l'opacité des échanges que les représentant.e.s du personnel du Samusocial de Paris ont avec la direction, et vous obtenez les ingrédients suffisants pour fomenter de l'anxiété, avec un réel impact psychologique immédiat sur le personnel. Les syndicats et représentant.e.s du personnel s'attèlent à obtenir des garanties et des informations qu'iels sont censé.e.s avoir de par leur mandats. L'administration du Samusocial de Paris reste relativement sourde, se dédouanant souvent sur la RIVP (Régis Immobilière de la Ville de Paris), propriétaire des locaux, qui serait l'instigatrice de toute cette entrave. L'employeur reste tout de même la personne morale responsable vis-à-vis du personnel et des usagères.ers.

L'ARGENT AVANT LA SANTÉ

Sous prétexte d'énergie renouvelable, il y a des incitations financières pour étendre cette méthode de traitement des déchets résiduels via l'incinération (exonération de taxes…). Et les pouvoirs publics en sont responsables. L'on construit des incinérateurs gérés par des compagnie privées, grâce à de l'argent public ! En effet, les vapeurs et la chaleur que produit l'incinération peuvent être récupérées pour du chauffage urbain per exemple. Mais le coût global nécessaire dépasse en général le gain. Les associations qui dénoncent ces politiques, sont bien placées pour savoir que d'autres méthodes existent pour traiter les déchets, moins impactant. Et cela ne peut sa faire sans une réflexion et une approche globale et différente de nos habitudes de consommateurs et consommatrices que nous sommes toutes et tous.
Certes, notre questionnement syndical au Samusocial de Paris doit être concret et immédiat, pour de meilleures conditions de travail. Mais la réflexion doit aussi se poser sur notre rôle à jouer dans la transformation sociale pour laquelle nous sommes aussi missionné.e.s.

Section syndicale SUD Santé Sociaux - Solidaires du Samusocial de Paris,
15 Rue Jean Baptiste Berlier, 75013 Paris,
Tel : 06 08 04 16 62 - @ : sud@samusocial-75.fr
ISSN 3038-0480